

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	TSE	
MENTION	ECONOMIE	
Parcours-types	International : Economics of markets and organizations	
Session M2	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CA-2023-41, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Anglais.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Les étudiants doivent faire, au choix, soit un stage soit un mémoire sous la supervision de l'Ecole d'Economie de Toulouse. La durée du stage est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir du mois d'avril. Les objectifs et contenus du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2. Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 à l'UE Stage ou mémoire.		
Général Session 1 :		
Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un éventuel contrôle continu. Ces examens peuvent être organisés le samedi. Le contrôle continu s'effectue lors des séances de travaux dirigés. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe. Les notes de travaux dirigés sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours magistral. En cas d'absences injustifiées, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 au TD de la matière concernée. La présence aux examens terminaux est obligatoire. Toute absence justifiée ou injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0. L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an. Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Matière exclue d'une session 2 : Stage ou Mémoire.		
Général Session 2 :		
Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut en session 1. Les examens de seconde session sont organisés après les examens de session 1, en mai et/ou juin. Peuvent se présenter à la session de rattrapage tous les étudiants qui ont été ajournés en session 1. Les notes obtenues en session 1 dans les matières évaluées sous forme de contrôle continu sont reportées en session de rattrapage sans organisation d'une nouvelle épreuve. L'étudiant pourra composer dans chaque matière non validée en session 1 et uniquement dans ces matières. La possibilité d'accéder à la session de rattrapage se définit au regard de la moyenne générale annuelle hors mémoire ou stage.		
Bonifications :		
Pour les formations annualisées, un maximum de 4 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 4 x 1% du total des points de l'année. Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20. Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20. La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours. Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités. Liste des enseignements donnant lieu à bonification : Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS), Césure (pour les étudiants M1 et M2), Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, Participation au chœur des étudiants de Toulouse, Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées), Module vie professionnelle (pour les étudiants de L3 et M1 : Responsabilités au sein du bureau d'une association ; Activités militaires dans la réserve ; Mission dans le cadre du service civique ; Volontariat militaire ; Activité professionnelle ; Election dans les conseils de l'établissement). La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.		

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 à l'UE Stage ou mémoire.

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.

Compensation

Compensation au sein de tous les parcours sauf la note de Stage ou Mémoire validée isolément.

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de maste

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de maste

MASTER 2		ECONOMIE											1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		International Economics of Markets and Organizations											Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE1 Advanced industrial organization	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE2 Business Economics	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE3 Empirical analysis of firm behavior	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE4 (Optionnel 1 parmi 3)			30			5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Economics of Innovation and Intellectual Property	Porté	M2ECL	30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Workshop on competition policy and regulation	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Quantitative analysis for competition and regulation policy	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE5 Professional development*	Porté	M2 DSSS	12					Non	Oui						
UE	ANNUEL	UE6 (Optionnel 1 parmi 3)			15			1	1								
Matière	ANNUEL	Datanomics : regulation of data spreading and data protection	Porté	M2 EMO	15			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Project Management (I)	Porté	M1 Inter Eco	15			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Ethics of Social Studies	Porté	M2 EMO	15			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE7 Algebra refresher (facultatif)**	Porté	M1	15					Non	Non						
UE	ANNUEL	UE8 Probability refresher (facultatif)**	Porté	M1	15					Non	Non						
UE	ANNUEL	UE9 Dynamic optimization refresher (facultatif)**	Porté	M2 Ecology	15					Non	Non						
UE	ANNUEL	UE10 Introduction to geographical information systems (facultatif)**	Porté	M2 PPD	15					Non	Non						
UE	ANNUEL	UE11 (Optionnel 4 parmi 9)			120			22	22	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Incentives and regulation	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Digital Economics	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Topics in applied industrial organization	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Industrial organization of the food industry***	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Air transport economics	Porté	ENAC	30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Economic analysis of infrastructure and network industries	Porteur		30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Energy economics and climate policy****	Porté	M2 EEP	30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Industrial organization*****	Porté	M2 ÉTÉ	30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Sustainable development*****	Porté	M2 EEP	30			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE12 Stage ou mémoire						15	15	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire			Matière exclue de 2nde chance	
TOTAL ANNEE								327	10,5	10,5	60	60					

* Les étudiants ayant suivi le cours de Professional Development en M1 en 2022-2023 sont dispensés

** Cours de remise à niveau en Mathématiques, ouvert aux étudiants des M1 et M2 de l'Ecole

*** 5 étudiants du M2EEP voie Environmental Policy and Energy Economics sont autorisés par le Directeur du M2EMO à suivre le cours « Industrial Organization of the Food Industry », selon le principe du premier arrivé premier servi.

**** 5 étudiants du M2EMO sont autorisés par le Directeur du M2EEP voie Environmental Policy and Energy Economics à suivre le cours « Energy Economics and Climate Policy », ou le cours de Sustainable development selon le principe du premier arrivé premier servi.

***** Le choix de cette option est soumis à l'approbation du directeur du master ETE, en plus de l'approbation du directeur EMO

(I) Les étudiants ayant suivi Project Management en M1, ne peuvent pas le reprendre en M2

(J) Selon les compatibilités de calendrier